

Réunion du Comité Syndical
du 1^{er} décembre 2021

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1080	21	11	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 1^{er} décembre 2021 à 14h30** à **BARNEVILLE-CARTERET**, au pôle nautique, sur convocation du 23 novembre 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. David LEGOUET

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2
M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton de Bréhal

Délégués des EPCI titulaires

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Délégué des EPCI suppléant

M. Sophie JULIEN-FARCIS, Communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSES

Délégué du conseil départemental titulaire :

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégué du conseil départemental du Calvados titulaire :

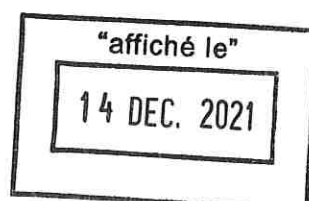
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer (*représenté par Mme Sophie JULIEN-FARCIS*)

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin a quitté la séance à 16h01

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes a quitté la séance à 16h25



Participation au projet ECOCAP (ECOtoxicology analysis of CAthodic Protections)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 1060 du 17 mars 2021 ;

Vu le rapport du 1^{er} décembre 2021 explicité en séance et le rappel des conclusions du premier programme ANODE ;

Considérant les objectifs du programme ECOCAP d'étudier les risques sur le milieu marin des éléments chimiques libérés par les protections cathodiques (anodes galvaniques et courants imposés) ;

Considérant pour mener à bien ce programme, les objectifs de partenariat envisagés :

- ✓ France Energie Marine et l'Université de Caen Normandie (au travers du laboratoire BOREA),
- ✓ Plusieurs établissements de recherche et de développement, dont le SMEL pour la conduite d'expérimentations à court-terme et à long-terme sur plusieurs espèces (oursin et seiche) ;

Considérant la mise à disposition par le SMEL, sur une période de 31 mois :

- ✓ de personnel : un cadre HDR, un technicien en poste, un ingénieur chargé d'étude à recruter
- ✓ de matériel
- ✓ l'accueil des partenaires du programme ;

Considérant le financement confirmé au SMEL par la Région Normandie, au titre du dispositif « Projets collaboratifs », d'un montant de 133 403,29 € correspondant à la prise en charge à 100 % du chargé d'études à recruter, pour une durée de 31 mois ;

Considérant un financement complémentaire qui pourrait s'envisager par la Région Normandie et d'autres partenaires financiers, pour les dépenses de matériel et le temps de travail du technicien et du cadre HDR, évaluées à 61 095 € ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la participation du SMEL à la réalisation du programme ECOCAP sur la réalisation du projet ;

- **AUTORISE** la création d'un poste d'un ingénieur chargé d'étude en contrat à durée déterminée de 31 mois, dans le cadre d'un contrat de projet étant précisé que le coût serait entièrement pris en charge au titre du volet « prestation » du programme ;

- **AUTORISE** le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande d'aide, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET